

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2015

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 23 mars 2015 à dix-huit heures cinquante, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

Présents :

Monsieur Patrick MIGNOLA,
Monsieur Marc CHAUVIN,
Madame Chantal GIORDA,
Monsieur Jean-Michel PICOT,
Madame Françoise VAN WETTER,
Monsieur Thierry GERARD,
Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Alexandre GENNARO,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Madame Angélique GUILLAND,
Madame Maud GALLICE,
Madame Karine POIROT,
Monsieur Maxime SIEYES,
Madame Christelle CHALENDARD,

Monsieur Denis JACQUELIN,
Madame Claire YAKOUB,
Monsieur Gilbert DUBONNET,
Madame Isabelle CHABERT,
Madame Stéphanie ORR,
Monsieur Philippe MANTELLO,
Madame Aya N'GUESSAN,
Monsieur Julien MONNET,
Madame Sophie MUZEAU,
Monsieur Yves MARECHAL,
Madame Viviane COQUILLAUX,
Monsieur Robert GARDETTE,
Monsieur Gérard BLANC,
Madame Brigitte BEL.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT a donné pouvoir de voter en son nom :
Madame Joséphine KUDIN à Monsieur Patrick MIGNOLA.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 17 mars 2015.
Affichage de la convocation le mardi 17 mars 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Philippe MANTELLO comme secrétaire de séance :

- **DECIDE** d'attribuer au Comité Handisport Savoie une subvention de 1 090 € pour le poste de Conseiller Technique Départemental pour l'année 2015.
- **ARRETE** le montant de la contribution annuelle de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Lucie à 96 286 €.
- **DECIDE** d'attribuer une participation de 4 417 € à l'école Notre Dame de la Salette à St Alban Leysse, au titre du financement du fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association pour les élèves des classes élémentaires.
- **APPROUVE** les termes de la convention cadre de participation financière à souscrire avec le CNFPT à compter de l'année 2015 pour la formation des agents de la collectivité.
- **SOLLICITE** de CHAMBERY METROPOLE le versement d'une subvention au taux maximum, au titre du fonds de concours du réseau de sentiers d'agglomération, pour les études, travaux et aménagement réalisés pour le sentier Circuit de l'Echaud.
- **DECIDE** de l'adhésion de la commune de La Ravoire au groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité dont le SDES 73 assurera le rôle de coordonnateur et approuve les termes de la convention constitutive de ce groupement de commandes.
- **APPROUVE** les termes de la convention de mission d'accompagnement à intervenir avec le C.A.U.E de la Savoie dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.
- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

TAXE	Base Notifiée	Taux voté	Produit assuré
Taxe d'habitation	14 243 000	7,61 %	1 083 892,30
Foncier bâti	11 596 000	23,08 %	2 676 356,80
Foncier non bâti	17 500	78,69 %	13 770,75
		TOTAL	3 774 019,85 €

- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	9 240 465,47 €	9 240 465,47 €
Investissement	6 770 416,21 €	6 770 416,21 €
TOTAL	16 010 881,68 €	16 010 881,68 €

Le Maire,

 Patrick MIGNOLA.